À qui appartiennent les banques cantonales?

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1159

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1009322

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VAUD

A qui appartiennent les banques cantonales ?

REPÈRES

Le Conseil d'Etat a nommé le 9 février dernier le «comité de pilotage» chargé de suivre le regroupement institutionnel des deux établissements bancaires cantonaux.

Son mandat:

- coordination: restructurer le réseau d'agences et régler les problèmes de personnel, tout d'abord par l'intégration de la Banque vaudoise de crédit et de la Caisse d'épargne et de crédit, reprises respectivement par la Banque cantonale et le Crédit foncier, puis pour le mariage programmé entre ces deux derniers établissements;
- décision: élaboration de la nouvelle structure qui devra se mettre en place entre les deux établissements.

(*ag*) Que le Conseil d'Etat vaudois soit déterminé à accélérer la fusion des deux banques cantonales, c'est à son appréciation politique. Mais il agit comme si ces banques étaient juridiquement sous son autorité. Elles sont certes des institutions de droit public, mais aussi des sociétés anonymes. La loi et les statuts définissent des organes qui sont responsables non pas devant le Conseil d'Etat, mais devant l'ensemble des actionnaires ou devant les conseils désignés.

Ainsi superbement le Conseil d'Etat nomma un groupe chargé de conseiller (piloter) la réorganisation des agences. Même si le mandat réserve, on l'espère, la ratification des propositions éventuelles du groupe de pilotage par les organes compétents des deux banques, sur quelle base légale est mise en place cette superstructure qui intervient dans la gestion ?

La question n'est pas de formalisme juridique. Dans cette affaire il est essentiel de rétablir la confiance réciproque, de permettre aux responsables de prendre eux-mêmes les initiatives, quitte, s'ils ne s'entendent pas, à suggérer des arbitrages. La volonté affichée aujourd'hui de passer en force serait, quoique maladroite, possible s'il ne fallait pas au bout du compte et de l'exercice obtenir l'approbation du Grand Conseil qui risque de se braquer devant une opération conduite de manière unilatérale. Et on donne cette impression de parti pris quand on nomme président de la commission-fusion le professeur Müller qui, comme expert, a étudié quelques jours seulement les dossiers, ce qui ne l'a pas retenu d'avoir un avis tranché.

Ce qui surprend encore, c'est que cette opération est justifiée avant tout par la nécessité de la taille suffisante. A moins de 50 milliards de bilan, on ne saurait être une banque opérationnelle, nous dit-on. Mais pour faire quoi ? Si c'est pour être une banque universelle, à l'instar des trois grandes banques suisses, c'est trop peu. D'ailleurs Crédit foncier et BCV, additionnés, ne font que 30 milliards. La taille requise est fonction de la mission.

Avec la seule logique de la grandeur nécessaire on pourrait affirmer aussi dans un autre domaine: à moins de 50 000 exemplaires, un hebdomadaire n'est plus compétitif. A cette aune, il y a longtemps que nous aurions cessé d'écrire. La vraie question est: de quoi ont besoin l'économie de ce canton et ses habitants ? Quel est l'intérêt des locataires, des propriétaires, des PME ? Cette question, on ne la pose même pas au groupe du pilotage institué. On a déjà répondu de manière simpliste: plus on est gros, plus on est fort. Si tel devait être le cas, pas besoin de chercher des formes juridiques subtiles: la seule réponse, c'est la fusion-absorption. Mais il y a, indépendamment de la taille, des cultures d'entreprise et des missions diverses, adaptées au milieu économique; il aurait fallu d'abord les reconnaître, les analyser, éventuellement les corriger. Sinon, le système bancaire vaudois, réduit à une seule expression, sera plus fort en bilan, mais plus pauvre en services rendus. ■

●●●

2,5 milliards de fonds d'épargne gérés par l'établissement.

La Banque cantonale de Zoug accorde, comme la banque vaudoise, des crédits à taux préférentiels qui ne sont pas financés par des dépôts d'épargne à taux réduits. La direction de l'établissement explique sans détour que le critère financier n'est pas déterminant, mais que le créneau écologique sert à donner l'image d'une banque soucieuse de l'environnement. ■

Source: ATS

Loterie électorale

(*cfp*) On connaissait la lutte contre l'abstentionnisme, on découvre aujourd'hui celle contre la désertion de leurs sièges par les élus.

Le conseil des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne compte 40 membres élus chaque année. L'année dernière, la participation s'était limitée à 17,6%; elle est montée à 23,8% cette année. Est-ce en raison d'une campagne vive et pas toujours loyale ou grâce au concours qui accompagnait cette élection ? Des bons pour des livres d'une valeur totale de 1000 francs étaient tirés au sort pour récompenser les votants.

A Genève, en trois ans, 25 conseillers municipaux sur 80 ont démissionné; à Berne, il y a eu 18 démissions (sur 80 membres aussi) en 13 mois — on en avait compté trente-neuf au cours des quatre ans de la précédente législature. D'autres départs sont prévus après les élections de ce printemps au Grand Conseil. Un politicien bernois, Luzius Theiler, croit avoir trouvé la parade: une semi-professionnalisation liée à d'autres améliorations des conditions d'exercice du mandat et une réduction de moitié du nombre des élus. ■